



COMPTE RENDU DU CHSCT-M DU 03 FEVRIER 2021

Crise Covid : davantage d'échanges et d'écoute...

... mais des mesures toujours insuffisantes

Le CHSCT Ministériel du MAA, présidé par Patrick Soler, s'est déroulé en visioconférence. Étaient présent.es à cette réunion pour **la FSU** (membres et experts) : Laurence Brault, Philippe Béranger, Tony Dos Santos, Olivier Gautié, Angélique Allès, Frédéric Chassagnette.

FO, l'UNSA et la CFDT étaient présents ainsi que la CGT, SUD et l'Alliance du Trèfle, syndicats non représentés au CHSCTM mais invités depuis le début de la crise sanitaire.

Pour l'administration : le SRH, la DGER (technique et SUP), La DGAL, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST), la coordonnatrice de la médecine de prévention.

Le président introduit la séance en précisant que cette instance initialement convoquée le 9 février a été avancé à la demande des organisations syndicales. En matière de fonctionnement de l'instance, une réflexion a été initiée avec le secrétariat du CHSCT-M pour « fluidifier les échanges ». Cela sera sans doute présenté au prochain CHSCT-M – séance ordinaire – en avril. Il ne souhaite pas évoquer la situation dans les abattoirs, ni les services d'inspection vétérinaire phytosanitaire aux frontières (SIVEP). La séance sera consacrée essentiellement à la crise sanitaire. 3 PV sont adoptés. 3 autres, issus des séances de 2020 n'ont pas encore été finalisés. En ce qui concerne les réponses aux avis, les dernières seront envoyées le lendemain de cette instance.

La FSU regrette vivement que le sujet des abattoirs soit écarté. Tout comme pour les services du SIVEP, Il y a urgence d'échanger à ce sujet et surtout à prendre des décisions [**voir avis n°7 et 10**].

1. Conditions de travail globales (toutes directions confondues)

Xavier Maire, le chef du SRH, rappelle que le télétravail doit être développé autant que possible. Il précise que le numéro vert de la cellule d'écoute a fait l'objet d'une communication récente aux agents. Cette cellule a reçu une centaine d'appels depuis

avril 2020 dont certains ont entraîné un accompagnement psychologique des agent.es. Le protocole « restauration » a été actualisé afin d'intégrer l'injonction du décret 76-2021, qui impose désormais la distanciation de 2 mètres ; il concède que sur le terrain un certain nombre d'ajustements seront nécessaires. Il indique également que, désormais, en matière de mesures sanitaires, métropole et Outre-Mer sont soumis aux mêmes instructions. En ce qui concerne les FAQ (RH et EA), elles sont régulièrement mises à jour, tout comme les fiches opérationnelles (2, 3, 7, 8), disponibles sur l'intranet du ministère. Autres nouvelles mesures : désormais seuls les masques dits « chirurgicaux » et en tissu agréé de niveau 1 sont autorisés. L'aération reste un facteur important de prévention de ce risque sanitaire.

Les services du SRH présentent quelques données statistiques en matière de télétravail : stable pour l'administration centrale (autour de 80%), en hausse dans les DRAAF (de 63 % à 68%) et peu développé dans les DAAF (17 à 21,7%). Dans l'enseignement technique, « il y a des marges de progrès », de l'aveu même du chef de l'enseignement technique, Luc Maurer : quotité moyenne de 10 % avec une fourchette de 5 à 20 % selon les régions. Dans l'enseignement supérieur agricole, 45 % des agents sont en télétravail et le pourcentage augmente.

Le nombre de cas cumulés de Covid-19 est stable en administration centrale (passe de 65 à 67 cas) et en DAAF (passe de 10 à 13 cas) mais augmente en DRAAF (passe de 76 à 144 cas) ; rien à propos des EPL...

Sur la situation spécifique des DROM, le SRH précise que le parc informatique est renouvelé en Martinique et toutes les demandes de télétravail ont été acceptées. Sur l'île de la Réunion, point de 2^e confinement ; le télétravail est généralisé dans la DAAF et la désinfection est organisée par une entreprise externe. Aucune demande de télétravail observé en Guadeloupe. A Mayotte, le parc informatique a été renforcé mais le SRH rencontre des difficultés pour obtenir davantage d'informations, si ce n'est que la circulation du *variant* sud-africain constitue un risque avéré.

Pour **la FSU**, le télétravail malgré l'impulsion donnée par le SG relayée par la DGER pose toujours problème en EPLEFPA : 5% dans certaines régions ! Quel décalage, surtout quand on constate qu'il concerne 45% en moyenne des agent.es dans l'enseignement supérieur. Cela n'est pas acceptable. Il faut demander aux cadres d'augmenter le télétravail. Or, actuellement, nombre de directeurs d'EPL s'opposent à favoriser ce mode de travail, au mépris du risque sanitaire réel pour les agent.es et à contre-courant de la politique de santé publique.

En ce qui concerne le respect de la distanciation passée de 1 à 2 mètres, **la FSU** pointe la réduction de la capacité d'accueil dans les cantines, ce qui doit conduire à réinterroger la baisse des jauges dans les salles de classe et l'internat.

En matière de communication, la sécurité informatique continue de primer sur l'accessibilité à l'intranet de notre ministère **[avis n°4]**.

En ce qui concerne l'accompagnement psychologique et social des agent.es, **la FSU** demande des précisions notamment sur le type de dispositif - quid de l'application *covidout* par exemple - et l'origine des collègues concernés (est-ce davantage dans l'enseignement que les agent.es sollicitent la cellule ou le numéro vert ?).

A propos de l'Outre-Mer, les données ne sont pas assez explicites : qui demande le télétravail ? Dans les EPL, dans les DAAF ? Ce n'est pas toujours clair. Enfin, aucune mention de la situation en Guyane ; pourtant le risque n'a pas disparu [avis n°9].

Xavier Maire répond que c'est bien à la hiérarchie d'inciter les agents au télétravail. Le SRH est conscient qu'il a la responsabilité de mobiliser les cadres à développer davantage ce mode de travail. En matière de sécurité informatique, ses services veilleront à supprimer ce défaut sur l'intranet du MAA. Il demeure attentif aux RPS.

Luc Maurer, partage avec les organisations syndicales le constat du faible taux de télétravail dans l'enseignement technique et le besoin de progresser, malgré les rappels fréquents de la DGER. Cela dit, Il renvoie la gestion de ce sujet au niveau régional en proposant des modalités de diagnostic par EPL pour lever les freins.

Pendant la séance, Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du SRH, intervient pour présenter les principales annonces que la ministre de la transformation et de la fonction publiques vient d'édicter lors d'une réunion interministérielle :

- augmentation du télétravail au niveau de ce qu'il était en novembre pour toutes les activités qui le permettent, avec possibilité d'un jour de travail en présentiel par semaine uniquement si l'agent le demande + amélioration de l'équipement des agents ;
- bannissement des réunions en présentiel (demeure possible qu'en cas de nécessité impérieuse et dans la limite stricte de 6 personnes).

La FSU réagit à cette intervention : comment ces nouvelles mesures vont-elles être transmises de manière précise rapidement, puisque des conseils de classe et des JPO sont organisés en ce moment dans les EPL ? A propos des journées Portes Ouvertes, les organisations syndicales qui - responsables - appellent à des organisations virtuelles ou des RDV individuels strictement encadrés, sont accusées en local de ne pas favoriser le recrutement, ce qui insupportable. Le ministère doit intervenir [avis n°5].

2. Situation dans l'enseignement agricole

Dans l'enseignement technique, Luc Maurer rappelle les principes de l'action du MAA : préserver la santé des apprenants et des personnels, être en cohérence avec les orientations du ministère de l'Éducation nationale tout en prenant en compte les spécificités de l'enseignement agricole et appliquer le principe de subsidiarité.

A propos des tests antigéniques, il confirme que les EPLEFPA sont bien intégrés dans ce dispositif. Il n'est pas prévu de déployer en masse ces tests ; cependant Le

personnel de santé des établissements peut participer à leur réalisation (une prime de 400€ est attribuée aux volontaires).

Pour les JPO, le message de la DGER se voulait « équilibré » dans la FAQ car nos EPL ne sont pas des lycées de secteur. Force est de constater qu'il n'a pas été compris puisque sur le terrain des situations diverses sont constatées, entraînant une concurrence déloyale entre établissements. Un point sera fait avec les DRAAF car des regroupements au-delà de 6 personnes ne sont pas acceptables. Luc Maurer propose d'organiser des « rendez-vous individuels de découverte et d'orientation », avec des rencontres suffisamment espacées pour pouvoir aérer les pièces. Pour les conseils de classe, ses services avait déjà diffusé une recommandation appuyée de les organiser en distanciel, mais désormais à partir d'aujourd'hui ce sera obligatoire (ou alors inférieur à 6 personnes).

La FSU annonce les résultats de son enquête menée auprès des sections des EPL. Ce qui en ressort n'est pas acceptable : **Sur les 82 réponses, 1/3 des lycées se retrouvent empêchés par décision du directeur d'appliquer la réduction des flux d'élèves ou demi-jauge dans les classes.** Comment dès lors si cet état de fait devait perdurer respecter les nouvelles directives – distanciation de 2 mètres ? La seule solution est d'abaisser les capacités maximales dans les salles de classes : le message de la DGER doit être plus injonctif, à plus forte raison car le protocole n'est pas toujours respecté : absence de gel hydro alcoolique, circulation non réfléchi, attroupements constatés, poubelles sans couvercles, peu de moyens en matière de télétravail, JPO organisées en local notamment dans l'enseignement privé.... Les conditions d'enseignement, d'apprentissage, de préparation et de passage des examens restent floues – et à plus forte raison si il doit y avoir reconfinement. Dans ce contexte incertain, le risque accru de RPS sur les personnels est réel et déjà visible (situation en EPS évoquée) **[voir avis n°1 et 3]**.

En outre, quelle politique désormais en matière de fermeture de classe/niveau/lycée dans un contexte de circulation croissante des variants ? Le séquençage est impossible dans certains territoires ; **la FSU** préconise ainsi la fermeture dès le premier cas validé par l'ARS.

La FSU sollicite l'expertise de l'ISST en matière de mise en place de capteurs de Co2 et de purificateurs d'air. Quant aux tests, des précisions doivent être apportées : état des lieux par région (stocks, types de test mis en œuvre, quand, par qui, dans combien d'EPL ?).

Autre mesure barrière : les masques. A la suite des nouvelles recommandations du HCSP au regard des variants, l'interdiction des masques en tissu maison et de type

2 est décrété. Comment faire respecter ces règles aux élèves ? **Pour la FSU, il est nécessaire que la fourniture de masques chirurgicaux aux élèves, étudiant.es, apprenti.es, stagiaires, soit réalisée par les établissements, seules garantie et protection efficaces.**

Enfin, **la FSU** s'étonne que l'on n'évoque pas les vaccins. Même si nos agent.es ne sont pas prioritaires et si les doses manquent, compte tenu des nouveaux variants, la vaccination dans les établissements d'enseignement doit être anticipée **[avis n°2]**.

Luc Maurer apporte des éléments de réponse : l'enseignement privé est tenu de respecter les nouvelles mesures en matière de rassemblement. Pour pallier la non organisation des JPO, il propose que les EPL puissent organiser des RDV sous forme de 10 groupes maximum par jour en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de brassage et en veillant à une aération optimale. En ce qui concerne les examens, les réponses seront apportées lors du CNEA du 11 février. La suggestion de **la FSU** de mettre un petit stock de masques homologués dans les EPL - pour faire face aux jeunes qui ne pourraient respecter les nouvelles normes - est intéressante. Il propose également d'avancer en matière de télétravail : une grille sera conçue pour aiguiller les DRAAF.

Dans l'enseignement supérieur, Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de la DGER, indique que les directeurs de écoles ont reçu une note le 22 janvier avec comme mot d'ordre un taux de présentiel limité à 20 % de la capacité global d'accueil d'étudiants de l'établissement, sans pour autant qu'ils soient obligatoirement testés en amont.

La FSU demande des précisions en matière d'accompagnement psychologique et social des étudiants. En outre, quelles transpositions des annonces du président de la République à nos étudiants – 2 déjeuners à 1 euro par jour ? Enfin, à la suite des annonces ce même jour, de la ministre de la transformation de la fonction publique, les regroupements des fonctionnaires stagiaires seront-ils maintenus ?

Réponses de Daphné Prévost : des psychologues et des médiateurs ont été recrutés. Des enquêtes ont été menées dans chaque école pour un état des lieux du moral des étudiants. Enfin, la quasi-totalité des jeunes peut accéder au ticket repas à 1€.

POUR INFO - les membres FSU au CHSCTM :

Laurence Brault, Tony Dos Santos, Philippe Béranger,

Olivier Gautié, Angélique Allès, Anne Le Queré.